

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 5

Artikel: Votation : le malaise agricole

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation : le malaise agricole

La politique agricole s'intéresse à vous même si vous vous désintéressez d'elle. Allez voter le 4 juin !

Un seul sujet à l'ordre du jour de la votation fédérale du 4 juin : l'initiative « Pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux ».

Excédents de viande, de lait ou de beurre. Augmentations régulières des prix des produits alimentaires. Disparition des exploitations agricoles familiales, absorbées par de plus grandes ou cédées à des promoteurs immobiliers. Production intensive sur des surfaces de plus en plus réduites. La politique agricole est l'objet d'une rafale de critiques de divers milieux qui entendent chacun préconiser le remède adéquat.

C'est ce qui a incité, par exemple, l'Association suisse pour la protection des petits et moyens paysans, dont les membres se recrutent essentiellement en Suisse alémanique, à lancer, en août 1983, une initiative populaire fédérale. Ayant obtenu l'appui de la chaîne de distribution Denner, cette association a déposé son initiative, munie de près de 127 000 signatures, en février 1985.

Cette initiative vise essentiellement deux buts : favoriser, d'une part, les exploitations agricoles désavantagées par des frais de production élevés ; prévoir, d'autre part, des mesures plus efficaces concernant les importations et qui soient mieux à même de stimuler la concurrence, en particulier par des taxes à l'importation et des obligations de prise en charge imposées aux importateurs. Très réticente, l'organisation faîtière des milieux agricoles, l'Union suisse des paysans, s'était refusée à soutenir l'initiative.

Celle-ci n'a guère eu plus de chance devant le Conseil fédéral. Lequel a suggéré aux Chambres fédérales, en janvier 1988, de la rejeter, sans lui opposer de contre-projet.

Une agriculture saine

Le Conseil des Etats, sensible à la nécessité de maintenir une agriculture saine, a évoqué la possibilité de rédiger une contre-proposition. Pour décider finalement en juin 1988, par 33 voix contre 5, de ne pas la soutenir du tout, ni de lui opposer de contre-projet.

Le Conseil national s'est lancé en décembre dernier dans un long débat agrico-

le. Car une majorité de sa commission avait formulé une modification de la Constitution fédérale, en vue de rendre la politique plus transparente et plus compréhensible au grand public. Tandis que les opposants, répartis en trois camps minoritaires, avaient plaidé, les uns pour le statu quo, les autres pour une refonte totale de la politique agricole et d'autres encore pour des moyens diversifiés visant à conserver une agriculture saine et rationnelle, tout en préservant la qualité de l'environnement.

Trop d'avis divergents pour réaliser un consensus ! Le plaidoyer du chef du Dépar-

grande. Elle est, de plus, nuisible, par son caractère protectionniste. Imposant en effet de nouveaux barrages à la frontière, elle poserait des problèmes à la Suisse qui vit des échanges internationaux et affaiblirait sa position de négociatrice au sein des enceintes économiques internationales — le GATT en particulier. Jean-Pascal Delamuraz souligne que la législation actuelle sur l'agriculture peut parfaitement s'adapter à l'évolution, par petits pas, en visant à garantir une production agricole de qualité qui tienne compte de l'environnement et des lois du marché.



Trop de viande, trop de lait...

tement fédéral de l'économie publique Jean-Pascal Delamuraz, responsable du dossier agricole, a réussi finalement à dégager une majorité pour le rejet de l'initiative par 102 voix contre 43, le contre-projet de la commission ayant été refusé, lui, par 83 voix contre 66.

Cette initiative est superflue, affirme le chef de l'Economie publique, parce qu'elle créerait deux catégories de paysans, les « bons » qui auraient droit à la manne fédérale et les « mauvais » qui en seraient privés parce que leur exploitation est trop

Tel n'est pas l'avis de Denner, qui voit dans l'initiative le seul moyen de lutter efficacement contre la production intensive et les importations massives de produits étrangers. Son argumentation est jugée trop simpliste et démagogique par les organisations paysannes qui témoignent de la sympathie aux buts visés par l'initiative. Et l'Association des petits et moyens paysans a tenu à se distancier publiquement du bouillant distributeur.